



SYVICOL

Syndicat des Villes et
Communes Luxembourgeoises

Compte rendu de la réunion du comité du 10 février 2020

Présents: Dan Biancalana, Patrick Comes, Raymonde Conter-Klein, Emile Eicher, Paul Engel, Michel Malherbe, Annie Nickels-Theis, Louis Oberhag, Romain Osweiler, Jean-Marie Sadler, André Schmit, Nico Wagener, Guy Wester et Laurent Zeimet

Excusés: Serge Hoffmann, Georges Mischo et Lydie Polfer

Le comité prend note de la démission de Monsieur Fréd Ternes et du fait que le ministère de l'Intérieur a lancé le 30 janvier 2020 la procédure de remplacement prévue par la loi en invitant les communes de Contern, de Lorentzweiler, de Niederanven, de Sandweiler, de Schuttrange, de Steinsel et de Walferdange à proposer des candidats au poste vacant.

1. Projet de loi n°7473 relatif au patrimoine culturel

Le comité adopte l'avis du SYVICOL sur le projet de loi n°7473 relatif au patrimoine culturel, dont les éléments-clés sont les suivants :

- La différence entre les termes de « zone d'observation archéologique » et de « sous-zone » n'est pas clairement esquissée, étant donné que la notion de « potentialité archéologique » n'est nulle part définie d'une manière précise. Il existe un risque de confusion et donc un besoin de clarification.
- L'introduction d'une « zone d'observation archéologique » sur quasiment l'ensemble du territoire national et le fait que tous travaux de construction, de démolition ou de déblai dépassant une certaine envergure devront être préalablement soumis au ministre de la Culture pour évaluation quant à leur potentialité archéologique, comporte le risque d'un ralentissement des activités dans le domaine de la construction. Dans ce contexte, le SYVICOL plaide pour un désamorçage moyennant une approche différente, en s'inspirant du projet de loi N° 7237 sur la protection des sols et la gestion des sites pollués. Celui-ci prévoit un inventaire appelé « registre d'informations sur les terrains » (RIT). Le registre en question ne reprend que les sites considérés comme potentiellement pollués, ainsi que les terrains qui ont déjà fait partie d'études de pollution du sol.
- Dans le parc immobilier des communes, la liste des biens protégés sera probablement longue. Afin d'éviter une telle situation, le SYVICOL propose de maintenir les 14 critères élaborés, mais de les indexer et de définir par la suite un certain nombre de points, qui une fois atteint, justifie que l'objet en question soit retenu dans l'inventaire du patrimoine architectural.
- Le SYVICOL s'est interrogé s'il ne serait pas judicieux de créer une sorte de fonds qui reprendrait en mains un certain nombre de biens immeubles classés, car leur



exploitation à des fins commerciales ou de logement devient économiquement inintéressante. On risque de les voir inoccupés pendant de longues années, ce qui irait au détriment de leur conservation, mais aussi de la politique d'aménagement communal.

- Au sujet de la publication de l'inventaire aux fins d'enquête publique, le SYVICOL propose une simplification de la procédure, en s'inspirant de l'article 12 de la loi du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire.
- Le SYVICOL demande de pouvoir désigner au moins un représentant communal au sein de la future commission pour le patrimoine culturel.

[Lien vers le document intégral](#)

2. Prise de position sur la répartition des compétences entre l'Etat et les communes en matière d'enseignement fondamental

En vue des échanges avec le ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse sur la répartition des compétences entre l'Etat et les communes en matière d'enseignement fondamental, le comité arrête son point de vue sous forme d'une prise de position.

[Lien vers le document intégral](#)

3. Projet de loi n°7490 sur les transports publics

N'ayant pas été consulté sur le projet de loi n°7490 sur les transports publics, alors même que ses impacts sur les communes sont évidents, le comité formule son avis en s'autosaisissant. Il insiste notamment sur les points ci-dessous :

- Le remplacement de la Communauté des Transports (CdT), appelée communément « Verkiersverbond », par une administration étatique au service du ministre compétent entraînera une centralisation des pouvoirs entre les mains de ce dernier. Pour suppléer au moins partiellement l'abolition de la CdT et de son conseil d'administration, qui comprend notamment 3 délégués du secteur communal, le SYVICOL demande la création d'un organe consultatif comprenant toutes les parties prenantes.
- La définition des services de transport organisés par les communes ou par des syndicats de communes et qui sont exclus du champ d'application de la loi devrait être revue.
- Il faudrait prévoir un mécanisme de consultation des communes concernées par des décisions ministérielles ayant un impact sur leur territoire.
- L'implication des délégués communaux aux transports publics devrait être renforcée.
- En cas de fixation de nouvelles lignes de conduite pour l'aménagement des arrêts de bus, il importe d'éviter aux communes d'onéreux travaux de mise en conformité des installations existantes.
- Si le comité des usagers des transports publics comprend, à côté des usagers proprement-dits, des représentants de l'Etat, il devrait inclure également des délégués communaux.

[Lien vers le document intégral](#)



4. Communication du plan pluriannuel de financement du SYVICOL

Le comité prend connaissance du plan pluriannuel de financement pour les exercices 2021 à 2023, tel que présenté par le bureau.

5. Désignation d'un nouveau représentant au sein du Conseil national des étrangers

Suite à la démission de Monsieur Dan Codello, le comité propose à Madame la Ministre de la Famille, de l'Intégration et à la Grande région la nomination comme membre effectif du Conseil national des étrangers de Madame Annie Nickels-Theis, jusqu'ici membre suppléante. Madame Betsy Aschmann est proposée au poste de membre suppléant ainsi devenu vacant.

6. Admission d'un membre supplémentaire à la commission consultative 2 – volet technique du SYVICOL

Le comité désigne Madame Sonja Gengler du Service de l'urbanisme de la Ville de Luxembourg membre de la commission consultative 2 – volet technique du SYVICOL.

7. Rapport des activités du bureau

Réalisation d'un sondage auprès des élus communaux

Le bureau informe le comité de son intention de réaliser un sondage auprès de l'ensemble des élus communaux du Luxembourg. Le but consiste à mieux connaître la perception et l'appréciation du travail du SYVICOL, aussi bien que les attentes que les décideurs communaux ont envers le syndicat. Cette action s'inscrit dans la réalisation d'une des priorités politiques du comité pour la mandature en cours, à savoir l'intensification des liens entre le SYVICOL et ses membres. Elle vise également à guider le développement et les orientations futures du syndicat.

Il est prévu de présenter et d'approfondir les résultats lors de la prochaine Journée des élus communaux du SYVICOL.

Entrevue du 15 janvier 2020 avec Monsieur le Ministre Claude Meisch et la FEDAS

Le président fait rapport d'une réunion du 15 janvier 2020 avec Monsieur Claude Meisch, Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, et des représentants de la FEDAS, qui regroupe les gestionnaires conventionnés de services d'éducation et d'accueil.

Elle avait été demandée par le SYVICOL et la FEDAS principalement pour discuter deux sujets qui posent de plus en plus problème au niveau de la gestion des SEA, à savoir la limitation des heures d'encadrement cofinancées par le ministère, d'une part, et le plafonnement des frais de fonctionnement, non adapté depuis de nombreuses années, d'autre part.

Il a été retenu d'approfondir ces thématiques et de rechercher des solutions dans le cadre de groupes de travail spécifiques.

8. Désignation de représentants dans divers organes consultatifs

Suite à la démission de Monsieur Fréd Ternès, le comité est amené à le remplacer au sein des organes consultatifs dans lesquels il a représenté le SYVICOL. Ainsi, il propose au ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse de désigner Madame Raymonde Conter-



Klein membre de la Commission permanente d'experts chargée de procéder à la planification des besoins en personnel enseignant et éducatif de l'enseignement fondamental. Monsieur Jean-Marie Sadler est proposé au ministre de la Digitalisation comme 2^e suppléant au sein de la Commission d'accès aux documents.

Par ailleurs, le comité propose à la ministre de la Culture de reconduire le mandat de Monsieur Gusty Graas au sein du Conseil supérieur des bibliothèques.

9. Divers

Le SYVICOL a été consulté dans le cadre de la préparation d'un débat de consultation à la Chambre des Députés au sujet de la réforme de la Police grand-ducale. Par circulaire du 5 février 2020, le bureau a invité toutes les communes à lui faire part de leurs expériences en cette matière.

Vu l'urgence, le bureau préparera une prise de position sur base des réponses des communes.